



Calcul de plus value suite à vente immobilière

Par Visiteur

J'ai racheté la moitié de la maison à l'ex-femme de mon compagnon en 1996 lors de leur divorce pour 250 000 francs. nous avons fait des travaux et nous nous sommes mariés en 2000 sous le régime de la communauté. Il est décédé en 2005. La maison a été estimée à 200 000 euros. J'ai payé 22 000 euros de frais de succession sur les différents biens, y compris la maison pour un montant de 80 000 euros (sa part moins 20% du fait que je l'occupais avec mon fils). Puis il y a eu un partage entre mes trois beaux-fils, mon fils et moi. J'ai hérité de la maison (194 000 euros et 6000 euros pour mon fils). Nous avons une opportunité de la vendre pour 350 000 euros. Je me demande donc combien vais-je devoir donner aux impôts et quelle est la date butoire pour ne plus payer de plus value ?

Par Visiteur

Bonjour madame,

Cette maison constitue-t-elle votre résidence principale?

Bien cordialement.

Par Visiteur

Oui, cette maison est ma résidence principale

Par Visiteur

Bonjour,

Dans ce cas, vous êtes exonérée de l'imposition sur les plus values immobilières, conformément à l'article 150U du Code général des impôts:

II.-Les dispositions du I ne s'appliquent pas aux immeubles, aux parties d'immeubles ou aux droits relatifs à ces biens :

1° Qui constituent la résidence principale du cédant au jour de la cession ;

Bien cordialement.

Par Visiteur

Merci beaucoup